Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20261005-CC_2026_284-DE

Délibération n° 2026.284

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 5 octobre 2026 à 20 h 00

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi 5 Octobre Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de MME Alice LEBRET, Présidente.

Étaient présents : Alice LEBRET – *Présidente*

Rosi BORDET – Michel BRARD – Ghislaine DAVID – Christophe DEROYER – Gilbert FESSELIER – Alain FORET – Wilfrid GODEUX – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – *Vice-présidents délégués*

Denis CHOPIN – Aline LE BOUEDEC – *Conseillers délégués*

Daniel BALLUAIS – Rémi BALLUAIS – Anne BANNIER – François BOUVATTIER – Philippe BUINEAU – Céline CARRÉ – Hubert COUASNON – Pascal DALLÉ – Patricia DESANNAUX – Catherine DUCHATELET – Marylène FEVRIER – Magali FONTAINE – Zoé GALICHÉ – Christian GALLE – Amélie GARNIER – Henri-Claude GAUTIER – Hervé GUILLARD – Cécilia GUILLOIS – Claire GUINAUDEAU – Claude HERVÉ – Angélique HIGUINEN – Véronique LACONCHE – Elsa LAFAYE – Arnaud LECHEVALIER – Christian LEFEUVRE – Véronique PIGEON – Olivier POSTE – Philippe RAIPIN-PARVEDY – Patricia RAULT – Pierre-Antoine RAULT – Joachim RONDIN – Florian SALMON – Aldwin SOLLIER – Thierry TOUTAIN – Anne-Marie VEILLÉ, *Conseillers Communautaires*

Nombre de Conseillers Communautaires :	
En exercice :	58
Présents :	50
Pouvoirs :	1
Votants :	51

Date de la convocation : 29 septembre 2026

Date d'Affichage : 6 octobre 2026

Vote :	
Pour :	51
Contre :	0
Abstention :	0

Denis MANCEAU a donné pouvoir à Aline LE BOUEDEC

Franck ESNAULT est représenté par Véronique LACONCHE, sa suppléante
Jean-Louis QUILLIOT est représenté par Philippe RAIPIN-PARVEDY, son suppléant
Isabelle RICHARD est représentée par Marylène FEVRIER, sa suppléante

Étaient excusés :
Stéphane BARBE – Roger BUFFET – Benoît Du PORTAL – Franck ESNAULT – Mattéo GENAR – Anthony HUE – Laurent LEGENDRE – Denis MANCEAU – Jean-Louis QUILLIOT – Isabelle RICHARD – Sylvain THOMAS, *Conseillers Communautaires*

Secrétaire de séance : Stéphane IDLAS est désigné secrétaire de séance

2026.284 - Marchés publics – 20201100 – Rénovation énergétique de sept (7) logements à Villamée – Attribution

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20261005-CC_2026_284-DE

Fougères Agglomération **2026.284**

2026.284 - Marchés publics – 20201100 – Rénovation énergétique de sept (7) logements à Villamée – Attribution

Considérant que la classification énergétique des logements appartenant à Fougères Agglomération, il a été décidé de rénover une partie des logements dans le cadre du présent marché.

Considérant que le présent marché est alloti en sept (7) lots successifs, à savoir :

- Lot 1 : Charpente ;
- Lot 2 : Menuiseries ;
- Lot 3 : Gros œuvre et ravalements ;
- Lot 4 : Isolation ;
- Lot 5 : Electricité CFO-CFA ;
- Lot 6 : Plomberie ;
- Lot 7 : Peintures.

Considérant que la consultation a été publiée le 03 juin 2026 et que les offres ont été remise le 16 juillet 2026 à 12h00. Que dix-neuf (19) offres ont été reçues pour l'ensemble des lots.

Considérant que par application des critères énoncés par le Règlement de la Consultation, les offres les mieux disantes sont :

N° Lot	Soumissionnaire	Note /100	Prix en € HT
1	DENOUAL	94.75	86 348.18
2	MENUISERIE PLIHON	91.50	16 643.69
4	KOEHL	91.50	9 955.15
5	LANDELEC	95.50	12 720.30
6	GALLE	92.75	80 241.00
7	MURY	88.25	6 157.97

Considérant qu'à ce jour, le lot n°03 n'a pas été attribué.

Considérant que le montant total initial est de 212 066.29 € HT, soit 254 479.55 € TTC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-1 et suivants ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L. 2123-1 et suivants ;

Vu l'avis de la Commission commande publique en date du 23 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** le lot 1 au soumissionnaire DENOUAL (35 300 – Fougères) pour un montant de 86 348.18 € HT, soit 103 617.82 € TTC ;
- **D'ATTRIBUER** le lot 2 au soumissionnaire MENUISERIE PLIHON (35140 – Mézières-sur-Couesnon) pour un montant de 16 643.69 € HT, soit 19 972.43 € TTC ;
- **D'ATTRIBUER** le lot 4 au soumissionnaire KOEHL(35 440 – Dingé) pour un montant de 9 955.15 € HT, soit 11 946.18 € TTC ;
- **D'ATTRIBUER** le lot 5 au soumissionnaire LANDELEC (35 133 – Saint Sauveur des Landes) pour un montant de 12 720.30 € HT, soit 15 264.36 € TTC ;
- **D'ATTRIBUER** le lot 6 au soumissionnaire GALLE (35 133 – Romagné) pour un montant de 80 241.00 € HT, soit 96 286.20 € TTC ;

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20261005-CC_2026_284-DE

- **D'ATTRIBUER** le lot 7 au soumissionnaire MURY (53 300 – Ernée) pour un montant de 6 157.97 € HT, soit 7 389.56 € TTC ;
- **D'AUTORISER** la Présidente ou le Vice-Président délégué à signer tous les actes relatifs à la notification.

Fait et délibéré en séance le 05/10/2026
Pour expédition conforme,
La Présidente,
Alice LEBRET